Commune de
HAUTEMORGES

PLAN DE LÉGISLATURE DE LA MUNICIPALITÉ 2026-2031

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse
Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact
+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch
www.hautemorges.ch

Heures d'ouverture
Lundi 10h-12h | 16h-18h
Mardi-vendredi 10h-12h
ou sur rendez-vous

PRÉAMBULE

Pour cette deuxième législature, de nombreux défis attendent la Municipalité de Hautemorges, que ce soit au niveau des infrastructures et du patrimoine, de la stratégie énergétique, des activités sociales, de la mobilité, etc.

Le plan de législature est élaboré afin de souligner la direction dans laquelle souhaite se projeter la Municipalité. Il est le résultat des réflexions et discussions menées sur les actions que la Municipalité entend entreprendre durant les cinq ans de son mandat.

Il est divisé en 14 thèmes qui présentent chacun les objectifs visés et les actions qu'il est prévu d'entreprendre pour les atteindre. Il est bien entendu que certains projets, non mentionnés explicitement, pourront aussi voir le jour, alors que d'autres devront être reportés. Ces actions devront pouvoir s'inscrire dans des limites qui peuvent être politiques, financières ou liées à des procédures administratives.

Ce programme ne doit pas être vu comme un cadre rigide et intangible, mais plutôt comme une feuille de route fixant les lignes générales de la Municipalité pour les cinq ans à venir.

Ces choix sont tournés vers l'avenir et le sens du bien commun.

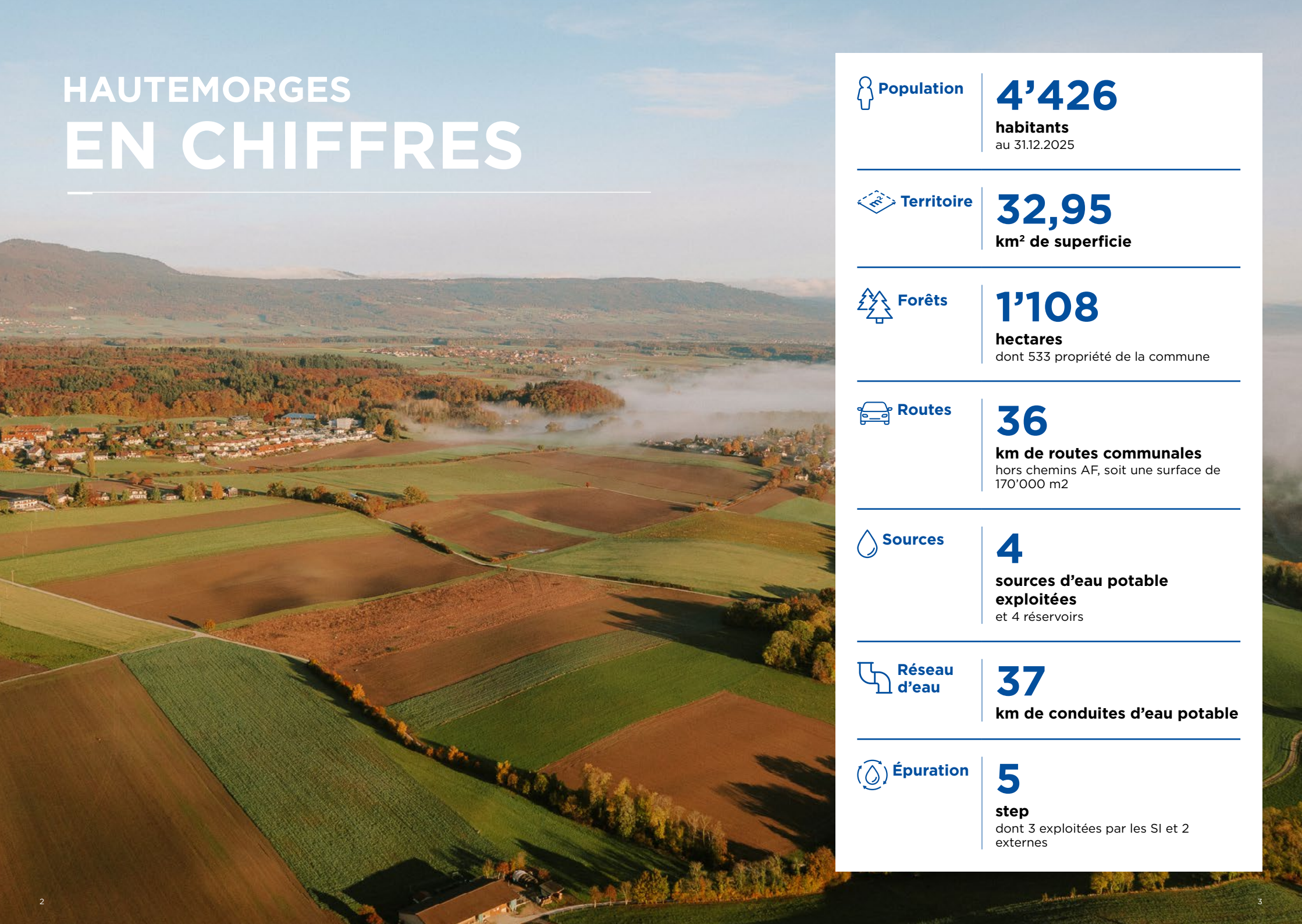
LA MUNICIPALITÉ

Organe exécutif de la commune, la Municipalité exerce son autorité de manière collégiale selon la législation cantonale en vigueur. Composée de 5 membres, elle est à la tête de l'administration communale.



Aurel Matthey *Syndic* Remplaçante : M. C. Gilliéron	Administration générale Finances
Marie Christine Gilliéron *Vice-syndique* Remplaçant : A. Matthey	Bâtiments Cultes, cimetières Gravières Transports publics, mobilité Urbanisme, police des constructions
François Delay *Municipal* Remplaçante : K. Halleux	Affaires sociales, santé publique Culture, sports et loisirs, sociétés locales, manifestations Ecoles
Claude Dumauthioz *Municipal* Remplaçant : F. Delay	Eau, épuration, SI Travaux publics Domaines et montagnes
Kirsten Halleux *Municipale* Remplaçant : C. Dumauthioz	Déchets Energies et transition énergétique Forêts, patrimoine arboré, cours d'eau Police et sécurité publique, affaires militaires, PCi, SDIS Tourisme

HAUTEMORGES
EN CHIFFRES



Population

4’426
habitants
au 31.12.2025

Territoire

32,95
km² de superficie

Forêts

1’108
hectares
dont 533 propriété de la commune

Routes

36
km de routes communales
hors chemins AF, soit une surface de 170’000 m2

Sources

4
sources d’eau potable exploitées
et 4 réservoirs

Réseau d’eau

37
km de conduites d’eau potable

Épuration

5
step
dont 3 exploitées par les SI et 2 externes

SOMMAIRE



Thème 1
Administration et informatique
p. 6



Thème 2
Finances
p. 8



Thème 3
Eau potable, épuration, SI
p. 10



Thème 4
Infrastructures routières
p. 12



Thème 5
Domaines et montagnes
p. 14



Thème 6
Transports et mobilité
p. 16



Thème 7
Urbanisme et police des constructions
p. 18



Thème 8
Patrimoine immobilier
p. 20



Thème 9
Instruction publique et politique sociale
p. 22



Thème 10
Culture, sports et loisirs
p. 24



Thème 11
Patrimoine naturel
p. 26



Thème 12
Energies et transition énergétique
p. 28



Thème 13
Déchets
p. 30

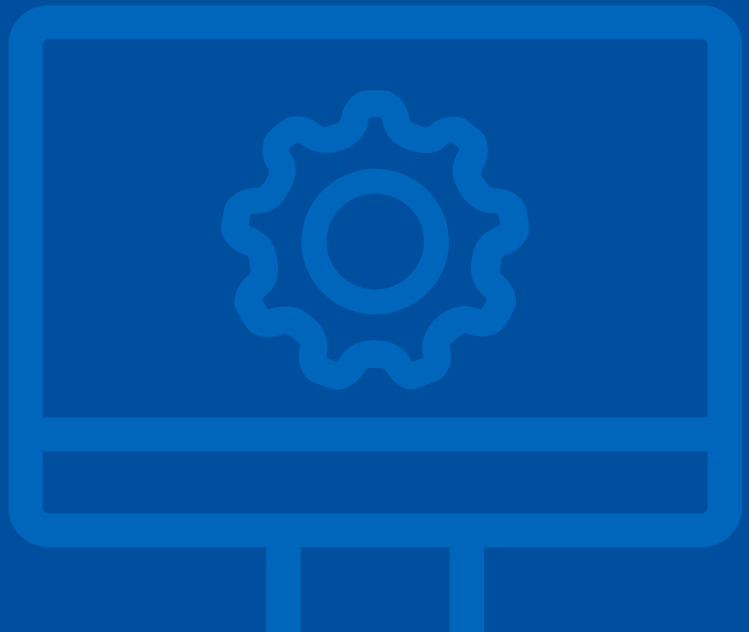


Thème 14
Police et sécurité publique, affaires militaires, PCI, SDIS
p. 32

Thème *1*

Administration et informatique

La Municipalité vise à moderniser son administration par le développement de la cyberadministration, une communication étendue, une sécurité informatique adéquate et le développement des prestations à la population.



OBJECTIF *1*

Administration générale

- → Evaluer régulièrement l'ensemble des services de l'administration.
- → Développer le suivi et la formation continue des collaborateurs.
- → Renforcer le climat de confiance au sein de l'administration communale par le respect des procédures et l'information réciproque entre employeur et employés.
- → Maintenir un haut niveau de sécurité et de santé au travail.

OBJECTIF *2*

Politique de sécurité informatique

- → Maintenir la formation continue aux collaborateurs et utilisateurs de la commune de Hautemorges en matière de sécurité informatique.
- → Renouveler notre labellisation Cybersafe en maintenant un haut niveau de sécurité informatique.

OBJECTIF *3*

Cyberadministration

- → Continuer et améliorer les prestations liées à la cyberadministration et aux guichets virtuels.

OBJECTIF *4*

Communication

- → Améliorer et développer l'accès et la diffusion des informations.

OBJECTIF *5*

Accueil des citoyens et contrôle des habitants

- → Améliorer l'espace de réception du contrôle des habitants pour une meilleure confidentialité.

Thème 2

Finances

Sur le plan financier, l'objectif est de garantir un équilibre budgétaire à long terme, de maîtriser l'endettement et de préserver l'attractivité fiscale.



OBJECTIF *1*

Politique budgétaire

- → Assurer l'équilibre structurel entre les revenus et les dépenses de fonctionnement.
- → Maîtriser les dépenses dans l'ensemble des services en respectant le budget.
- → Maintenir l'équilibre sur le long terme des domaines autofinancés eau et déchets.
- → Améliorer le domaine autofinancé épuration pour arriver à un équilibre.
- → Maîtriser l'évolution des charges de personnel, des biens et services.

OBJECTIF *2*

Marge d'autofinancement et Investissements

- → Garantir un taux d'autofinancement suffisant pour limiter le recours à l'emprunt.
- → Prioriser les investissements en tenant compte de leur impact financier à long terme, tout en maintenant les infrastructures et la qualité des services communaux.
- → Accorder une attention soutenue à la marge d'autofinancement.

OBJECTIF *3*

Endettement

- → Surveiller le plafond d'endettement et de cautionnement ainsi que la dette nette par habitant.

OBJECTIF *4*

Gestion fiscale et attractivité

- → Préserver l'attractivité fiscale pour attirer de nouveaux habitants et entreprises.
- → Diversifier les sources de revenus propres de la commune.
- → Maintenir un taux d'imposition (coefficient communal) stable et prévisible.
- → Assurer des contacts réguliers avec les commerçants et les responsables d'entreprises.
- → Soutenir des actions communes pour promouvoir le commerce local.

OBJECTIF *5*

Moyens de paiement

- → Offrir la possibilité aux citoyens de profiter d'eBill pour le paiement des taxes communales.
- → Echelonner les paiements de certaines taxes sur les semestres.

Thème 3

Eau potable, épuration, SI

De nombreux défis nous attendent afin d'améliorer et de sécuriser le réseau d'eau potable, notamment les interconnexions entre les différents réseaux et la construction d'un nouveau réservoir.

Cette législature devra également définir la ligne de conduite à prendre à long terme au niveau de l'épuration.



OBJECTIF *1*

Eau potable

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures préconisées par le PDDE (plan directeur de distribution de l'eau).
- Poursuivre l'étude en vue de réaliser le nouveau réservoir de Montachard, la connexion avec Montricher et le raccordement sur Pampigny.
- Réaliser la connexion Sévery-Cottens.
- Etudier la connexion Bois de St-Pierre – Efferpy.
- Veillez à la protection et à la mise en valeur de nos ressources.

OBJECTIF *2*

Epuration et évacuation des eaux

- Etudier la révision ou le raccordement sur une installation régionale des STEP afin d'adopter la meilleure stratégie pour une conformité jusqu'en 2050.
- Etablir le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et fixer les taxes y relatives.
- Poursuivre la politique d'assainissement du réseau de collecteurs.

Thème 4

Infrastructures routières

Le réseau routier communal bénéficie d'un entretien permanent pour maintenir les différents secteurs en bon état.

La Municipalité poursuivra ces travaux de réfection tout en ciblant des améliorations dans les zones sensibles, en particulier le quartier En Lèvremont.



OBJECTIF *1*

Réseau routier

- → Poursuivre la réfection des routes communales selon la planification existante.
- → Poursuivre la réfection des chemins AF.

OBJECTIF *2*

Eclairage public

- → Poursuivre la mise en place, partout où la sécurité le permet, des installations limitant ou diminuant l'intensité lumineuse.

Thème 5

Domaines et montagnes

Au vu des conditions climatiques rencontrées ces dernières années, la construction d'une nouvelle citerne de récupération d'eau de pluie est nécessaire pour assurer l'exploitation du pâturage du Pré-de-l'Haut.



OBJECTIF *1*

Pré-de-l'Haut

→ Étudier et réaliser la construction d'une nouvelle citerne.

Thème 6

Transports et mobilité

La Municipalité souhaite poursuivre la modernisation de ses infrastructures publiques en adaptant ses arrêts de bus aux normes en vigueur et en déployant son plan de mobilité.

L'objectif est de sécuriser les entrées de villages et d'interconnecter les localités par des cheminements cyclables et piétons.



OBJECTIF *1*

Arrêts de bus

→ Poursuivre la mise en conformité Lhand des arrêts de bus.

OBJECTIF *2*

Mobilité douce

→ Mettre en place des cheminements piétonniers et cyclistes entre les différents villages en collaboration avec les communes voisines et le Canton.

OBJECTIF *3*

Plan directeur des mobilités

→ Aménager des portes d'entrée des villages afin de réduire la vitesse.

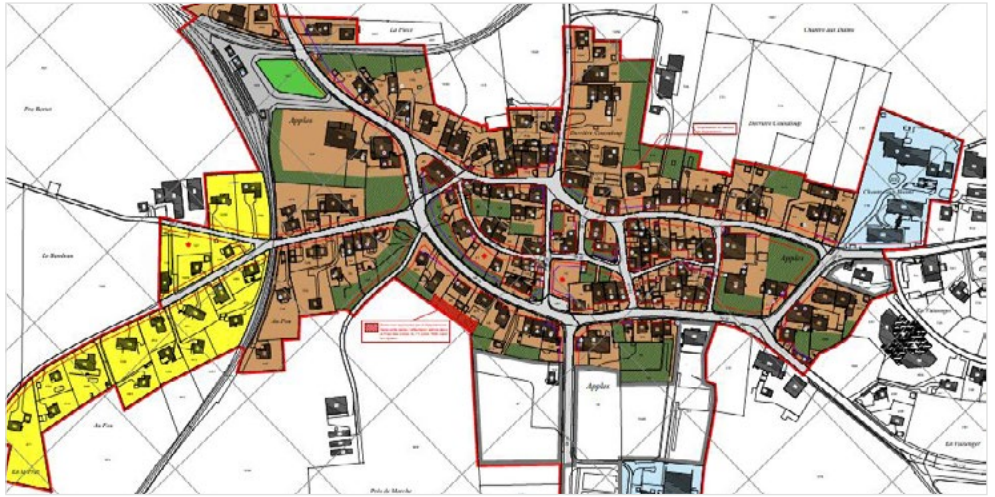
→ Poursuivre certaines mesures du plan directeur des mobilités.

Thème 7

Urbanisme et police des constructions

Il convient de finaliser les plans d'affectation, qui permettront d'encadrer le développement local et de créer le secteur «Sous-le-Collège» dédié aux infrastructures scolaires et sportives.

En parallèle, la Municipalité souhaite moderniser la gestion de la police des constructions grâce à de nouveaux outils numériques conçus pour optimiser le traitement des dossiers et simplifier les démarches pour la population.



OBJECTIF *1*

Plans d'affectation communaux (PACom)

→ Finaliser les PACom de Reverolle, Pampigny, Bussy-Chardonney, Cottens et Sévery.

OBJECTIF *2*

Plan d'affectation (PA) Sous-le-Collège

→ Réaliser le PA Sous-le-Collège pour des aménagements scolaires, parascolaires et sportifs en zone d'utilité publique.

OBJECTIF *3*

Police des constructions

→ Améliorer l'efficience au niveau de la police des constructions.

→ Mettre en place un logiciel de gestion et traitement des dossiers de police des constructions.

→ Créer une plateforme de demande d'autorisation accessible à la population.

Thème 8

Patrimoine immobilier

La Municipalité s'engage à valoriser et pérenniser son patrimoine bâti tout en l'adaptant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.



OBJECTIF *1*

Bâtiments locatifs

- → Maintenir des loyers attractifs.
- → Installer des bornes de recharges électriques pour les locataires en fonction des possibilités.

OBJECTIF *2*

Églises

- → Changer le système de chauffage à l'Eglise d'Apples.
- → Réflexion sur l'utilisation des églises suite à la réorganisation des paroisses et de l'utilisation des lieux de cultes par l'EERV.

OBJECTIF *3*

Auberges communales

- → Entretenir les auberges communales afin de pérenniser l'activité.

Thème 9

Instruction publique et politique sociale

Les enjeux scolaires, préscolaires et parascolaires seront particulièrement importants durant cette législature, autant au niveau des constructions nécessaires qu'à la mise en place d'un nouveau réseau d'accueil de jour des enfants.

La Municipalité souhaite également jouer un rôle important dans l'appui aux différents projets sociaux.



OBJECTIF *1*

Infrastructures

- → En collaboration avec les différents partenaires, participer activement au développement des infrastructures scolaires, préscolaires et parascolaires (agrandissement collège Pampigny, garderie de Chaniaz, etc.)
- → Aider activement à la mise en place du réseau d'accueil de jour Coccinelle.
- → Réaliser des aménagements pour adapter les locaux aux effets du changement climatique.

OBJECTIF *2*

Maison des Jeunes

- → Développer l'activité de la MDJ, en collaboration avec les communes voisines, afin d'assurer sa pérennité.

OBJECTIF *3*

Projets intergénérationnels

- → Maintenir un appui social pour les différents projets et événements de toutes les générations.

Thème *10*

Culture, sports et loisirs

La Municipalité souhaite maintenir son soutien aux sociétés locales en tenant compte de leurs besoins.

Elle tient également à adapter les espaces publics, sportifs et de loisirs aux besoins actuels des sociétés et de la population.





OBJECTIF *1*

Sociétés locales

- Aider à améliorer le fonctionnement de l'USL de la commune de Hautemorges.
- Maintenir et améliorer l'accès aux structures communales pour les sociétés locales.
- Améliorer les infrastructures communales selon les besoins des sociétés locales et de la population.

OBJECTIF *2*

Places publiques, installations de loisirs et sportives

- Améliorer et développer les installations et places de loisirs et sportives.
- Etudier et réaliser des aménagements qui limitent l'effet d'îlot de chaleur.

Thème *11*

Patrimoine naturel : forêts, patrimoine arboré, cours d'eau

Les forêts, les arbres remarquables et les cours d'eau constituent des éléments essentiels du territoire communal. L'objectif est de poursuivre leur gestion et leur protection de manière structurée, en s'appuyant sur les plans existants et sur les obligations légales.

Une attention particulière est portée à la gestion durable des forêts, à la protection du patrimoine arboré et à la prévention des risques liés aux crues.



OBJECTIF *1*

Forêts

- → Gérer les forêts communales de manière durable et préserver leur biodiversité.
- → Mettre en œuvre le plan de gestion des forêts.
- → Poursuivre les mesures en faveur des habitats et espèces prioritaires.

OBJECTIF *2*

Patrimoine arboré

- → Mettre en œuvre les obligations liées aux arbres remarquables.
- → Elaborer un nouveau règlement communal sur la protection des arbres.

OBJECTIF *3*

Cours d'eau

- → Mettre en œuvre la planification de l'entretien des cours d'eau.
- → Réaliser les aménagements nécessaires pour réduire le risque de dégâts liés à l'érosion et aux épisodes de crues.
- → Combiner des mesures d'entretien et de revitalisation de manière ciblée et efficace.

OBJECTIF *4*

Patrimoine naturel

- → Intégrer les enjeux de biodiversité, de sols et d'adaptation climatique lorsque des opportunités réalistes se présentent.

Thème *12*

Energies et transition énergétique

La législature 2026–2031 doit permettre de donner une trajectoire claire à la politique énergétique communale. L'enjeu est de prioriser les mesures les plus utiles pour réduire les consommations, maîtriser les charges, diversifier les solutions de chauffage et mieux valoriser l'énergie produite localement.

Cette approche s'appuie sur les projets déjà engagés, les obligations légales à venir et la capacité financière de la commune.



OBJECTIF *1*

Stratégie énergétique

- → Définir, selon le nouveau cadre légal, un plan d'actions adapté aux moyens communaux.
- → Coordonner les planifications existantes, adapter les mesures d'encouragement et assurer le suivi des actions.
- → Communiquer de manière proactive sur les actions communales en matière d'énergie et d'adaptation.

OBJECTIF *2*

Bâtiments prioritaires et chauffage

- → Réduire la consommation énergétique des bâtiments prioritaires.
- → Préparer la transition progressive des systèmes de chauffage.
- → Coordonner les mesures énergétiques avec la planification des rénovations.

OBJECTIF *3*

Energie solaire et autoconsommation

- → Développer la production photovoltaïque sur les bâtiments communaux.
- → Favoriser l'utilisation locale de l'énergie produite.

Thème *13*

Déchets

La gestion des déchets doit rester lisible, efficace et financièrement suivie. La législature devra permettre de poursuivre l'amélioration du service, de suivre les coûts et les filières, et de clarifier les choix d'organisation nécessaires.



OBJECTIF *1*

Gestion des déchets

- → Poursuivre une gestion des déchets claire, efficiente et adaptée aux besoins communaux en s'appuyant sur le plan directeur et l'organisation existante.
- → Procéder aux ajustements utiles dans une logique de service à la population et de maîtrise des coûts.
- → Encourager la réduction des déchets, la réutilisation et les bonnes pratiques de tri.

OBJECTIF *2*

Déchetterie de Pampigny

- → Clarifier l'avenir de la déchetterie de Pampigny sur une base documentée fondée sur les coûts, les contraintes de mise aux normes, le service aux usagers, les impacts organisationnels et l'équilibre entre villages.

Thème *14*

Police et sécurité publique, affaires militaires, PCI, SDIS

Ce dicastère relève principalement du suivi courant, de la coordination et du respect des compétences communales.

La commune assure les tâches administratives qui lui reviennent, notamment en matière de police communale, et travaille avec les partenaires compétents pour les questions de sécurité publique au sens large.

Le stand de tir constitue le principal dossier spécifique de la législature dans ce domaine.



OBJECTIF *1*

Stand de tir d'Apples

→ Conduire le projet de stand de tir communal en vue de sa réalisation, sous réserve des arbitrages techniques, financiers et réglementaires nécessaires.

Commune de
HAUTEMORGES

www.hautemorges.ch

IMPRESSUM

Rédaction Administration communale Hautemorges
Photographies Administration communale Hautemorges,
p. 2-3: Dupertuis Raphaël, p. 25 et 31 : Bovy Sébastien
p. 27: Véronique Brera
Graphisme Quetzal Graphic Design
Impression Cavin Baudat SA
Tirage 150 exemplaires